



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À PROJETS 2023

Recherche en cancérologie pédiatrique :
Apports des approches interdisciplinaires

INTERPEDIA-2023

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : lundi 4 septembre 2023 - 16h

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/INTERPEDIA23>

SOMMAIRE

1-	Contexte et objectifs de l'appel à projets.....	3
2-	Champs de l'appel à projets	3
3-	Modalités de participation	4
	3.1 Durée du projet.....	4
	3.2 Coordination du projet.....	4
	3.3 Équipes éligibles	5
	3.4 Organisme bénéficiaire de la subvention	5
4-	Modalités de sélection et critères d'évaluation des projets.....	6
	4.1 Processus de sélection.....	6
	4.2 Recevabilité.....	6
	4.3 Éligibilité	6
	4.4 Critères d'évaluation.....	7
5-	Dispositions générales et financement.....	8
	5.1 Règlement des subventions	8
	5.2 Dépenses éligibles	8
	5.3 Durée supplémentaire de financement du projet.....	9
	5.4 Rapport d'activité et rapport financier	9
	5.5 Cumul de financement	9
	5.6 Communication relative au projet subventionné.....	9
6-	Calendrier.....	10
7-	Modalités de soumission	10
	7.1 Portail PROJETS.....	10
	7.2 Dossier de candidature :.....	10
8-	Publication des résultats	11
9-	Contacts.....	11

1- Contexte et objectifs de l'appel à projets

En France, environ 2 300 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués chez les enfants et les adolescents chaque année et les données épidémiologiques indiquent qu'un enfant sur 440 sera atteint d'un cancer avant l'âge de 15 ans. Les leucémies, les tumeurs du système nerveux central et les lymphomes représentent les cancers pédiatriques les plus fréquents. De surcroît, les tumeurs diagnostiquées chez les enfants ont des spécificités et se distinguent des cancers observés chez les adultes. Par ailleurs, bien que la survie des enfants et adolescents atteints de cancers se soit améliorée de façon significative et dépasse aujourd'hui 80 %, tous cancers confondus, deux enfants sur 10 atteints ne sont pas guéris.

Afin d'accélérer la recherche en onco-pédiatrie, un amendement a été déposé par le gouvernement, dans le cadre de la loi de finances de 2019, afin de consacrer cinq millions d'euros supplémentaires, par an, dédiés au soutien de la recherche fondamentale autour des cancers pédiatriques.

L'Institut national du cancer est chargé de la gouvernance et de la coordination des actions visant à une répartition optimale de cette dotation. Il planifie la mise en place et le choix des actions de recherche, en accord avec la *Task Force pédiatrie*, une cellule de coordination composée des collectifs de parents d'enfants atteints de cancers : Gravir, Grandir sans cancer et l'Union nationale des associations de parents d'enfants atteints de cancer ou leucémie.

Pour l'année 2023, il a été décidé que la mise en place d'un appel à projets, axé sur **les apports des approches interdisciplinaires en oncopédiatrie**, serait une des actions prioritaires et qu'un soutien aux recherches interdisciplinaires représenterait un levier permettant de favoriser la production de nouvelles connaissances. En effet, des approches interdisciplinaires et complémentaires pourraient accélérer l'innovation, lever des verrous méthodologiques et potentiellement apporter des éléments de réponses à des questions scientifiques non résolues actuellement. Les nouvelles coopérations initiées entre les différentes disciplines pourraient ainsi permettre d'aboutir à des avancées dans la compréhension des cancers de l'enfant et au développement de nouveaux concepts et paradigmes scientifiques.

Cet appel à projets « *Recherche en cancérologie pédiatrique : apports des approches interdisciplinaires* » a donc pour objectif de faire émerger des projets **interdisciplinaires ambitieux, d'une durée de 36 mois**.

Il permettra le développement d'approches originales **en associant obligatoirement et uniquement deux équipes** disposant de compétences scientifiques différentes.

2- Champs de l'appel à projets

Cet appel à projets « *Recherche en cancérologie pédiatrique : apports des approches interdisciplinaires* » est ouvert **à l'ensemble des disciplines sans exception, de la recherche fondamentale et translationnelle** :

- mathématiques
- physique

- chimie
- biologie du développement
- immunologie
- neurobiologie
- sciences humaines et sociales
- épidémiologie
- etc...

Les projets soumis doivent obligatoirement inclure et **articuler des contributions scientifiques issues de disciplines différentes**. De surcroît, les apports de l'approche ou des approches interdisciplinaires envisagées doivent constituer le socle du projet **posant une ou des questions de recherche en cancérologie pédiatrique**.

Tous les projets déposés devront justifier du caractère interdisciplinaire des approches proposées et de l'implication effective des deux équipes dans la mise en œuvre du projet. Ainsi, il ne peut s'agir de dossier de candidatures reposant simplement sur une juxtaposition de compétences en associant deux équipes de recherche travaillant dans des disciplines différentes.

À noter : Pour les projets de recherche nécessitant un partage de données cliniques et/ou omiques entre les deux équipes partenaires, les coordonnateurs sont encouragés à déployer le cadre d'interopérabilité et de structuration des données proposé par l'initiative nationale et collaborative du projet OSIRIS (<https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-la-recherche/Recherche-translationnelle/OSIRIS-projet-national-sur-le-partage-des-donnees>)

3- Modalités de participation

3.1 Durée du projet

La durée du projet de recherche est de 36 mois.

3.2 Coordination du projet

La coordination du projet est assurée par une seule personne.

- Le coordonnateur du projet est le responsable de l'équipe 1 dans le cadre du projet (il peut être différent du responsable hiérarchique du laboratoire) ;
- Il doit être rattaché à un organisme public ou à un CLCC et travailler en France ;
- Il peut relever du statut légal et réglementaire de la fonction publique ou relever d'un statut contractuel. Les jeunes chercheurs en CDD sont éligibles dès lors que l'organisme de rattachement l'autorise ;
- En raison de l'investissement personnel nécessaire pour faire aboutir un projet, le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30 % de son temps au suivi des différents travaux réalisés dans le cadre du projet et ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par

l'Institut national du cancer. Le temps d'implication du personnel affecté au projet (en équivalent temps plein) devra être clairement indiqué dans le dossier de candidature ;

- Un coordonnateur ne peut pas déposer plus d'un projet à cet appel à projets.

En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de l'ensemble de la mise en œuvre du projet, de la mise en place des modalités de la collaboration entre les deux équipes participantes, de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

3.3 Équipes éligibles

Chaque projet devra obligatoirement inclure deux équipes et une au moins des deux équipes ne doit pas habituellement réaliser des travaux de recherche dans le champ de la cancérologie.

Concernant les équipes qui ne réalisent pas habituellement des travaux de recherche dans le champ de la cancérologie, les référents de ces équipes ne doivent pas avoir publié un article en cancérologie adulte ou pédiatrique, en tant que premier ou dernier auteur, au cours des 5 dernières années.

Les équipes devront appartenir aux organismes suivants :

- Organismes publics de recherche (université, établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), ...),
- Établissements de santé (CHU, CRLCC, CH, privés à but non lucratif).

La participation de partenaires d'organismes à but lucratif, d'industriels et/ou d'équipes étrangères n'est pas éligible.

3.4 Organisme bénéficiaire de la subvention

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention :

- Dans la mesure où le projet implique deux équipes appartenant à des organismes différents et que chaque équipe bénéficie d'une partie des fonds attribués, l'organisme gestionnaire, signataire de la convention, doit être doté d'un comptable public ;
- L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'Institut de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers ;
- Cet organisme est aussi responsable du reversement des fonds à chaque équipe participante dans les meilleurs délais.

4- Modalités de sélection et critères d'évaluation des projets

4.1 Processus de sélection

Pour mener à bien l'évaluation, l'Institut national du cancer s'appuie sur un comité d'évaluation scientifique international (CE) dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche, notamment en cancérologie pédiatrique.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS à :

- Respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet> ;
- Conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- Déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer ;
- La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

- Vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité : l'Institut vérifie que les projets soumis répondent aux critères énoncés dans le texte de l'appel à projets ;
- Evaluation par le CE.

4.2 Recevabilité

Le dossier complet doit être soumis dans les délais (cf. ch.6) et au format demandé (cf. ch.7).

L'ensemble des documents demandés doit figurer dans le dossier de candidature.

Le dossier de descriptif du projet doit être rédigé en anglais.

Seuls les projets répondant à l'ensemble des critères administratifs de recevabilité seront évalués sur dossiers par le comité d'évaluation.

4.3 Éligibilité

- Le projet doit répondre aux objectifs et être dans le champ du présent appel à projet (cf. ch.1 et ch.2) ;
- Le projet doit avoir une durée de 36 mois ;
- Le coordonnateur ne peut déposer qu'un seul projet à cet appel à projets ;
- La réalisation du projet doit associer uniquement deux équipes appartenant à des unités de recherche et/ou d'organismes différents ;

- Au moins une des deux équipes ne doit pas habituellement réaliser des travaux de recherche dans le champ de la cancérologie ;
- Un même projet ne peut être soumis simultanément à plusieurs appels à projets de l'Institut ;
- Le même projet ne peut être déposé auprès d'autres organismes financeurs que lorsque le résultat de non-sélection à l'AAP auquel il était soumis a été notifié par l'Institut au coordonnateur ;
- Le coordonnateur de projet ne doit pas être membre du CE de cet appel à projets ;
- Le coordonnateur ne peut pas assurer la coordination de plus de 3 projets en cours de financement par l'Institut au moment de la proposition finale du CE ;
- Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au suivi des différents travaux réalisés dans le cadre du projet. Plus généralement, toute personne participant à des projets financés par l'Institut national du cancer ne peut être engagée à plus de 100% de son temps dans ces différents projets ;
- Les dossiers de candidatures doivent être clairement structurés et rédigés, et respecter les modalités de soumission figurant au chapitre 7. Pour les documents joints, il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une lecture confortable des documents. L'évaluation étant internationale, le projet complet et les pièces jointes doivent être rédigés en anglais, la version française est facultative (sauf pour le résumé du projet pour lequel la version française est requise) ;
- Les formulaires devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses et la justification précise du budget demandé.

4.4 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation porteront sur :

Qualité scientifique du projet :

- Excellence au regard de l'état de la science ;
- Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- Pertinence et originalité du projet ;
- Clarté des objectifs ;
- Apports de l'approche ou des approches interdisciplinaires au projet de recherche (*)

(*) Remarque : Considérant les objectifs de cet appel à projets, ce dernier critère d'évaluation sera apprécié en priorité, par rapport à l'ensemble des critères d'évaluation, dans l'attribution de la note globale.

Méthodologie et faisabilité :

- Qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
- Qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc.);
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

Impact du projet :

- Impact scientifique, technique et/ou médical ;
- Caractéristiques innovantes.

Faisabilité financière :

- Ressources humaines allouées au projet ;
- Crédibilité et justification du cofinancement, si applicable ;
- Adéquation et justification du financement demandé au regard des objectifs du projet.

Coordonnateur et équipes participantes

- Qualités et expertises du coordonnateur au regard des objectifs du projet ;
- Qualités et expertises des équipes participant au projet.

5- Dispositions générales et financement

5.1 Règlement des subventions

La subvention sera attribuée par l'Institut national du cancer, selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'Institut n°2021-01 :

<http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions>

5.2 Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles à la subvention constituent les coûts admissibles par l'Institut. La subvention INCa pourra notamment financer :

- **Des frais de personnel** (le personnel permanent peut être imputé sur les dépenses éligibles du projet à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants peut être demandé ; celui de doctorants n'est en revanche pas éligible ;
- **Des frais de fonctionnement** (consommables, frais liés à la publication des résultats des projets financés y compris, par exemple, les surcoûts éventuellement appliqués pour la publication des articles en accès libre) ;
- **De l'équipement** pour un montant inférieur à 150 K€ TTC. Ce seuil de 150K€ s'applique par achat unitaire d'équipement (et non pas sur le montant total des dépenses d'équipement). De plus, le montant total des dépenses

d'équipement ne pourra être supérieur à 30 % du montant de la subvention allouée par l'Institut ;

- **Des frais de gestion**, à hauteur de 8% maximum.

5.3 Durée supplémentaire de financement du projet

Conformément à l'article L1415-7 du code de la santé publique, si le projet, notamment en raison de sa particulière complexité, ne pouvait être achevé en 60 mois, le président de l'Institut pourrait décider, après avis d'au moins deux évaluateurs externes, d'accorder un financement d'une durée maximale de huit ans (96 mois).

5.4 Rapport d'activité et rapport financier

Pour chacun des projets subventionnés, chaque coordonnateur s'engagera à fournir des rapports d'activité scientifiques et rapport financier selon les modalités décrites dans le règlement des subventions.

5.5 Cumul de financement

Un projet soumis dans le cadre de plusieurs AAP ne peut obtenir qu'un seul financement (excepté en cas de co-financement clairement défini dans le dossier de candidature), quel que soit l'opérateur de financement, sauf validation expresse et préalable de la part des opérateurs concernés.

En cas de constat d'un cumul de financement, l'Institut se réserve le droit d'arrêter le financement du projet et de demander le remboursement des sommes octroyées.

5.6 Communication relative au projet subventionné

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du projet doivent veiller à :

- Fournir les résumés (scientifique et grand public) du programme de recherche élaboré qui feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut ;
- Privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- Saisir et actualiser un plan de gestion des données sur le portail DMP OPIDoR : <https://dmp.opidor.fr/> selon la même périodicité que la transmission des rapports d'activités définis dans l'acte attributif de subvention ; l'acte attributif rappellera le calendrier et les modalités d'envoi de ce plan de gestion de données. Spécificité consultable à l'adresse suivante : <https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions/Plan-de-gestion-de-donnees> ;
- Mentionner le soutien financier de l'Institut sur toute publication, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le

cadre du projet. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

6- Calendrier

Publication de l'appel à candidature :	Mai 2023
Date limite de soumission du dossier de candidature :	4 septembre 2023-16h
Comité d'évaluation scientifique	Décembre 2023
Publication des résultats :	Janvier 2024

7- Modalités de soumission

7.1 Portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse « assistanceprojets@institutcancer.fr ».

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit **être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

7.2 Dossier de candidature :

Chaque dossier de candidature est soumis par une **seule** personne.

Un des chercheurs des deux équipes devra être désigné comme référent coordonnateur.

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
 - Descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
 - Budget prévisionnel dans la rubrique « "annexe financière – budget prévisionnel » ;

- CV du coordonnateur et du responsable de la seconde équipe participante, format libre et rédigé en anglais (voir "équipes participantes");
- Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires ». Attention : le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.

Validation/soumission : la validation définitive impose une relecture de la complétion des données, le clic « soumission définitive » génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention : une fois validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments de votre dossier.

8- Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux porteurs de projets. La liste des projets financés sera publiée sur e-cancer.fr, le site internet de l'Institut National du Cancer.

9- Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

➤ **de nature scientifique :**

Hedi SOUSSI - Pôle recherche et innovation de l'INCa :

hsoussi@institutcancer.fr

➤ **de nature administrative :**

pediat-info@institutcancer.fr

➤ **d'ordre technique sur le portail :**

assistanceprojets@institutcancer.fr